

REUNION DU 23 OCTOBRE 2019

Présidence : Mr Jean BAUCOU Maire

Présents : Mme LOPEZ, Mr PUHARRÉ Adjoint

Mrs SALAMITOU, MAHIEU,

Mme MACHICOTE, Mr GABASTOU

Absent : Mr LESAQUE

Excusés : Mme C. BERNARD donne pouvoir à Mr BAUCOU, I. MORET donne pouvoir à Mr PUHARRÉ, Mme VIEILLEROBE donne pouvoir à Mr MAHIEU.

Secrétaire : S. MACHICOTE

Convocation : 16/10/2019

En préambule, Monsieur le Maire présente les courriers de remerciements reçus :

- Les voix de la Bastide remercie l'équipe municipale de la création d'un placard dans les caves de la Mairie pour entreposer le matériel musical.
- Le directeur de l'école Notre-Dame remercie également le Conseil municipal pour l'article paru dans le bulletin municipal de la Commune.

1 : N° 01-10-2019 : BIS PROGRAMME VOIRIE 2019 et 2020 DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALES :

Monsieur PUHARRÉ présente la demande de subvention « Programme Voirie 2019 et 2020 » auprès du Conseil Départemental sur différents endroits de la Commune dont le détail est présenté en séance et pour un total estimatif de 42 287 € HT.

Après analyse, le conseil municipal,

- APPROUVE la proposition « Programme Voirie 2019-2020 »
- SOLLICITE auprès du Conseil Départemental la subvention correspondant au pourcentage alloué à la Commune.

Cette décision est acceptée à l'unanimité

2 : N° 02-10-2019 : CONVENTION RELAIS TECHNIQUE GRDF :

Le conseil municipal valide la convention entre l'hébergeur la Commune Navarrenx et GRDF et dont le document est présenté en séance.

Le conseil municipal prend connaissance des travaux et l'installation des antennes relais de taille discrète, valide cette convention et donne accord à GRDF d'effectuer les travaux sur le site hébergeur qui se situe dans le bâtiment de la Mairie. Ceci concerne l'installation d'un équipement de télé-relevé en hauteur.

Le conseil municipal,

- DECIDE de la mise en place des antennes sur le bâtiment de la mairie
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

3 : N° 03-10-2019 : FONDATION CREDIT AGRICOLE PANNEAU INFORMATION :

Le conseil municipal prend connaissance de l'accord de subvention du Crédit Agricole Fondation pour participation au panneau digital d'information.

Compte tenu de cette bonne nouvelle, le Conseil Municipal décide de commander la réalisation de ce panneau. Et une nouvelle réunion technique se fera sur le mois de Novembre.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de commander le panneau digital d'information
- AUTORISE ET CHARGE le maire à signer et envoyer tout documents nécessaires.

Cette décision est acceptée à la majorité avec deux abstentions.

4 : N°04-10-2019 : CONSOLIDATION EMPLOI AVENIR ESPACE VERT VOIRIE :

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Technique pour assurer les fonctions d'entretien des espaces verts et voirie. Ceci par consolidation d'un contrat avenir déjà existant de 3 ans.

La création de l'emploi prendrait effet au 02 Novembre 2019

Invité à se prononcer sur cette question, après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- DECIDE la création d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Technique pour assurer les fonctions d'entretien des espaces verts et voirie
- ADOPTE la modification du tableau des effectifs figurant en annexe.
- PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

5 : PRÉPARATION MARCHÉ DE NOËL, ILLUMINATION FIN D'ANNÉE, MISE EN LUMIERE PELERINS ST JACQUES :

Délibération N°05-10-2019 : Le marché de Noël 2019 aura lieu le Samedi 14 Décembre dans les halles de la Mairie et aux abords extérieurs éventuellement suivant les demandes.

La commission travaux présente le programme illumination de Noël avec des motifs à l'identique de 2018.

Une nouvelle proposition de branchement a été réfléchi, avec entre autres analyse par le référent employé communal et dont une proposition d'implantation de 25 mini-prises sur poteaux installation permanente et durable. Ceci permettait de réduire le temps d'installation et de démontage, mais aussi de supprimer sur le plan esthétique le tirage de câbles.

Un devis de fourniture est proposé pour 721.03 €

Les travaux seront faits d'ici fin d'année et par le personnel communal habilité aux travaux électriques

Cette décision est acceptée à la majorité avec une abstention.

Délibération N° 06-10-2019 : Mise en lumière pèlerins St Jacques - Promenade Sagara. Le travail sera effectué par l'employé référent de la Commune, avec implantation de 4 projecteurs au sol pour un coût de = 669.24 € HT.

Cette décision est acceptée à la majorité avec une abstention

6: N° 07-10-2019 : PROPOSITION ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX 64 :

Monsieur le Maire présente la lettre de Monsieur Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics sur sa « volonté de renforcer fortement la présence des services publics dans les territoires et moderniser l'action publique ».

Il fait part des conséquences de l'application de cette organisation des finances publiques dans le département

Monsieur le Maire précise que le bureau de l'Association des Maires Ruraux des Pyrénées-Atlantiques a rejeté dans sa réunion du 5 Octobre la proposition sur le nouveau réseau de proximité et sur la carte présentant les hypothèses des services de la DGFIP des Pyrénées-Atlantiques.

Le conseil Municipal,

- RÉAFFIRME son attachement à la présence équilibrée sur tout le territoire départemental de services publics de proximité et de qualité.
- DEMANDE la préservation du maillage territorial existant en milieu rural assorti d'une présence physique d'agents et d'horaires d'ouverture répondant aux besoins des usagers.
- REJETTE les propositions présentées par l'Etat et ses services sur la nouvelle organisation des Finances Publiques dans le département qui ne correspond pas à l'attente des élus et des usagers.

7: N° 08-10-2019 : DEMANDE ARTISAN D'ART :

Le Conseil municipal a pris connaissance du souhait d'un artisan d'art qui a déjà occupé à titre précaire l'espace haut terrasse de la porte St Antoine durant la saison d'été.

Cette personne souhaite poursuivre son implantation sur le thème d'artisanat d'art sur la Commune.

Aussi pour faciliter l'accompagnement de cet artisan et son développement, le Conseil Municipal décide de mettre en mise à disposition en contrat précaire le local libéré et disponible coté rue de la poterne pour une durée de 12 mois, ainsi que la mise à disposition d'un petit appartement à l'Arsenal pour une durée maximum d'un an compte tenu des travaux à réaliser dans les locaux. Concernant le local expo, il est proposé pour un montant de mise à disposition précis de 120 € par mois.

Il est accepté à titre exceptionnel la gratuité de 6 mois de loyers pour le « petit appartement ».

Les autres mois étant facturés à 150 € / mois. La prise de possession de ces locaux sera formalisée par des contrats adaptés artisans candidat qui occupera ces lieux à partir du 1^{er} Novembre 2019.

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

8 : N°09-10-2019 : POINT ECLAIRAGE PUBLIC : AMPLITUDE HORAIRE, EXPERIMENTATION, PLANNING

Le Conseil Municipal décide de poursuivre ces démarches de limitation d'éclairage public sur la Commune avec proposition d'extinction de l'éclairage de minuit à 5 heures du matin.

Toutefois, avant d'engager la démarche d'application, cela nécessite une analyse complémentaire avec le service du SDEPA pour connaître la réglementation sécuritaire à préserver, stationnement et de la circulation sur le territoire de la Commune et ceci afin de prendre les mesures les mieux adaptées au fonctionnement.

L'objectif d'application de cette nouvelle mesure est à mettre en place au plus tard fin du 1^{er} trimestre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de poursuivre la réflexion et de reporter la mise en application au plus tard fin du 1^{er} trimestre 2020.

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

9 : N°10-10-2019 : DEMANDE DE PARTICIPATION CARNAVAL DE GÉRONCE 2019 :

Le Conseil Municipal prend connaissance de la demande du Carnaval de Géronce par rapport aux navettes mises à disposition pour les trajets au départ de Navarrenx dont le coût est de 1104 €.

La Commune propose de participer à hauteur de 500 €.

Cette décision est acceptée à l'unanimité

10 : N°11-10-2019 : DIVERS :

- 1- Local ex-médecine du travail : il est confirmé que le local a été libéré par la médecine du travail et qu'une proposition partagée sera faite auprès de l'association de Pétanque, pour partie et pour autre partie salle de rencontre détente pour le personnel communal durant la pause du midi, une décision définitive sera concrétisée après cette réflexion.

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

- 2- Devis paysagiste rue de la fontaine : il est accepté le règlement de la facture d'analyse étude, réalisée par Mr Roger pour mise en valeur environnemental de la rue de la fontaine d'un montant de 1800 €.

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

3- Projet de Mr Olivier Robinet : mise en valeur Porte de France

Suite à une demande de Mr le Maire auprès de Mr Robinet Photographe, une proposition de panneau information avec visuel de reproduction historique représentant la porte de France et ses abords a été pris en connaissance.

Un avis favorable a été donné avec des prescriptions pour le positionnement souhaité.

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

Nous, Jean BAUCOU, Maire clôturons et arrêtons la présente séance comprenant 9 délibérations : du n° 01/10/2019 au n° 10/10/2019.

BAUCOU Jean	BERNARD Chantal
PUHARRÉ Michel	GABASTOU Régis
LESAQUE Serge Absent	MORET Isabelle
LOPEZ Annie	MACHICOTE Stéphanie
MAHIEU William	VIEILLEROBE Pauline Donne pouvoir à M. BAUCOU
SALAMITOU Jean-Bernard	